



**Avis de requête
et d'audience écrite
d'Ivaco Rolling Mills 2004, L.P.
en vue d'obtenir un permis de grossiste d'électricité
EB-2010-0225**

Ivaco Rolling Mills 2004, L.P. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'obtenir un permis de grossiste d'électricité. La délivrance de ce permis permettrait au requérant de vendre de l'électricité en gros en Ontario.

La décision concernant la requête sera rendue par un employé de la Commission à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. L'employé n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette requête.

Comment participer à l'audience

La décision concernant la requête sera rendue par voie d'audience écrite à moins qu'une partie ne présente à la Commission des raisons justifiant de tenir une audience orale. Si vous vous opposez à une audience écrite de cette requête, vous devez fournir des motifs écrits pour expliquer la nécessité d'une audience orale. Toute observation s'opposant à la tenue d'une audience écrite doit parvenir à la Commission, et au requérant, d'ici le 2 août 2010.

Si vous désirez participer à une audience écrite, vous devez faire parvenir deux copies papier de vos observations écrites et, dans la mesure du possible, une copie électronique en format Word et en format PDF (permettant la recherche) à la Commission, ainsi qu'un exemplaire au Requêteur. Toutes les observations doivent être reçues au plus tard le 4 août 2010.

Si le Requêteur entend répondre aux observations écrites, il doit déposer sa réponse à la Commission, et en faire parvenir un exemplaire à toutes les parties qui ont présenté des observations, au plus tard le 11 août 2010.

Toutes les observations doivent citer le numéro de dossier concerné et indiquer clairement le nom et l'adresse de l'expéditeur, ses numéros de téléphone et de

télécopieur ainsi que son adresse électronique. Toutes les communications doivent être adressées au secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

Les renseignements concernant les requêtes peuvent être consultés au bureau de la Commission à l'adresse ci-dessous ou en communiquant avec le Requérant. Les coordonnées du Requérant sont également disponibles ci-dessous.

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission (www.oeb.gov.on.ca) ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

Adresses

Commission :

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319, 27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de : Secrétaire de la
Commission
Dépôts : <https://www.errr.oeb.gov.on.ca/>

Courriel : boardsec@oeb.gov.on.ca
Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télec. : 416 440-7656

Requérant :

Ivaco Rolling Mills 2004, L.P.
1040 chemin de comté 17
C.P. 322
L'Orignal (Ontario) K0B 1K0
À l'attention de : M. François Abdelnour

Courriel : fabdelnour@ivacorm.com
Tél. : +1 613 675-6675
Télec. : +1 613 675-6880

Fait à Toronto le 14 juillet 2010

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission